Image not found or type unknown

règlement des charges de copropriét

Par **esinede**, le **07/03/2019** à **14:12**

Bonjour,

Je vis avec ma fille depuis mon handicap. nous partagions PAR CHEQUE les charges de copropriétés. dONC 3 chèques chacune dont nous prenions photocopies. J'ai un fils qui cherchera des nuises à sa soeur le moment venu et nous tenons nos comptes à jour.

Maintennat le SyndicFONCIA exige que ma fille règle parprélèvement su son CCP ce qui nous posent des problèmes. Si je rembourse ma part sur son compte son frère peut imaginer que c'est de l'argent que je lui donne. Cela ne nous convient pas.

Ma Fille peut-elle donccontinuer à continuer les paiements par chèques. Je pense que OUI.

Je vous remercir

Cprdialement

Par **youris**, le **07/03/2019** à **14:50**

bonjour,

à ma connaissance, le syndic n'a pas le pouvoir d'exiger un mode de paiement des charges de propriété.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés